# SEMM CGT

Syndicat CGT des établissements du Mobilier National et des Manufactures Nationales de tapis et de tapisserie



Union Locale des Syndicats CGT Paris 13°

# Mobilier National et Manufactures Nationales de tapis et tapisseries. De grands projets... mais des moyens toujours en baisse!

# Loi « El Khormi – Gattaz » De grands projets pour le patronat... mais casse des droits de tous les salarié-e-s!

Depuis 2009, le Ministère de la Culture est touché par des suppressions de postes et des réductions budgétaires sans précédent fragilisant dangereusement l'accomplissement de ses missions et parfois leur pérennité même.

La CGT n'a de cesse d'affirmer que le projet ambitieux mais nécessaire et indispensable d'une démocratie culturelle est plus que jamais à l'ordre du jour. Or, il doit être pris au préalable la décision de stopper immédiatement toutes les politiques qui participent au désengagement de l'Etat, à son érosion programmée et à l'affaiblissement du service public culturel sous toutes ses formes.

Or depuis plusieurs années, le Mobilier National et les Manufactures Nationales de tapis et tapisseries des Gobelins (Paris 13<sup>e</sup>) est l'objet de coupes budgétaires et de suppressions d'emplois. Couplées à d'autres réformes comme celle des logements de fonction, c'est l'exécution des missions et les conditions de travail et de vie des agents qui dégradent encore plus.

## Dans le 13<sup>e</sup>... et la culture dans tout ça ?

La vie de notre établissement est aussi historiquement liée à la vie culturelle locale, qui devrait se renforcer autour de projets, notamment avec la municipalité, les écoles, les collèges et les lycées. Alors, chiche, place aux talents du 13<sup>e</sup> dans de beaux projets culturels et artistiques !

Or, notre direction vient de décider une hausse des tarifs de visite de la Galerie des Gobelins. Une augmentation due surtout au mauvais choix de gestion et la conséquence de la sous-traitance.

Pour la CGT, il serait plus urgent que de démocratiser l'accès aux collections nationales et savoir-faire traditionnels des métiers d'art, plutôt que d'exclure une partie

de la population par ces augmentations. Une augmentation qui touchera, bien sûr, les habitants du 13<sup>e</sup> arrondissement.

«La culture n'est pas une variable d'ajustement, même dans un contexte financier serré», avait déclaré Anne Hidalgo – Maire de Paris en 2014.

Nous demanderons donc à Monsieur le Maire et aux élu-e-s du 13<sup>e</sup> de se positionner sur ce sujet.

#### Un dialogue social à l'unisson du gouvernement?



Préférant le blocage plutôt que la concertation et la négociation, notre Directeur, persiste et signe, est annonce aucun recrutement pour 2016 alors que des postes sont vacants et des besoins existent. Cherchant même à imposer de manière unilatérale, de nouveaux dispositifs dans le dos des agents.

A l'image de la Loi « El Khomri-Gattaz », la tournure du dialogue social n'est pas à l'image de ce que l'on pourrait attendre sur un sujet aussi crucial que le recrutement et la formation initiale.

### Projet de loi « Travail » : Exigeons le retrait ! Le 31 Mars : Privé + Public...Tous concernés !

Même « remaniée », même adoubée par quelques syndicats peu regardants, l'avant-projet de loi El Khomri continue d'être une machine à détruire nos droits.

Les salarié-e-s du Privé (qui subissent déjà les conséquences de l'ANI de 2013, des lois Macron et Rebsamen), des entreprises publiques (notamment les cheminots en lutte contre la casse de leur réglementation du travail), de la

fonction publique (notamment les 900 000 contractuels précaires), les privé-e-s d'emploi (dont 1 sur 2 ne touchent pas d'indemnités), les étudiant-e-s, les lycéen-ne-s (qui refusent d'être de la chair à patrons) ne sont pas dupes.

Après la forte mobilisation du 9 mars, et les manifestations des 17 et 24 mars,...le 31 tous et toutes en grèves et/ou en manifestation.

#### Le cœur de la loi : l'inversion de la hiérarchie des normes...C'est quoi ?

Aujourd'hui, une convention collective ne peut qu'améliorer le code du travail. Un accord d'entreprise ne peut qu'améliorer une convention collective. L'inversion de la hiérarchie des normes permettrait que l'accord d'entreprise remplace la loi ou la convention collective même s'il est moins favorable.

Chaque entreprise pourra se servir du concurrent pour justifier les reculs des droits de tous les salariés. C'est un « pseudo » code du travail par entreprise

La seule chose qui ne reculera pas, ce sont les bénéfices des entreprises... C'est le but de la loi!

Le Syndicat CGT du Mobilier National et des Manufactures Nationales de tapis et tapisserie (SEMM CGT) et son Union Locale CGT du 13<sup>e</sup> arrd de Paris appellent à cesser massivement le travail le 31 mars pour le retrait du projet de loi dite « Travail », pour des moyens pour les conditions de travail et de vie des agents et pour le service public culturel de notre établissement.

Tous Ensemble!
Salariés, privés d'emplois,
étudiants, lycéens, retraités,...
Notre avenir ne sera pas
celui qu'on nous propose
mais celui que l'on construira.

